



UNION DES EGLISES BAPTISTES DU CAMEROUN

ŒUVRE MEDICALE DU GRAND-NORD

Centre Ophtalmologique Esther Binder de Mokong

Amélioration de l'accès à des services de soins oculaires de qualité
dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun (P10713)

Arrêté d'ouverture N°7/A/CSSPP/DS du 14/12/1967



TERMES DE RÉFÉRENCE

Établissement de partenariats avec des radios communautaires pour la diffusion de programmes sur la santé oculaire

1. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet 10713 intitulé « Amélioration de l'accès à des services de soins oculaires de qualité dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun », le **Centre Ophtalmologique Esther Binder de Mokong (COEBM)** met en œuvre des interventions visant à renforcer durablement la santé oculaire et à contribuer à la réduction de la cécité évitable au profit des populations vulnérables.

Le projet intervient dans un contexte marqué par des défis persistants liés à l'accès à l'information sanitaire, particulièrement dans les zones rurales et difficiles d'accès où les communautés disposent d'un accès limité aux messages de prévention et de sensibilisation sur la santé oculaire.

Afin de renforcer la communication communautaire et la sensibilisation des populations, le projet accorde une importance stratégique à l'utilisation des médias locaux et des radios communautaires comme outils de diffusion de proximité.

Grâce à leur forte implantation locale, leur accessibilité et leur capacité à diffuser des contenus en langues officielles et vernaculaires, les radios communautaires constituent des canaux essentiels pour atteindre efficacement les communautés, y compris les populations vulnérables et éloignées des structures de santé.

La mise en œuvre du Projet 10713 repose sur une approche partenariale impliquant les structures sanitaires, les organisations de personnes handicapées (OPH), les acteurs communautaires, les partenaires techniques et financiers ainsi que les institutions publiques telles que la Délégation Régionale de la Santé Publique (MINSANTE) et la Délégation Régionale des Affaires Sociales.

Dans ce contexte, le projet prévoit d'établir des partenariats avec des radios communautaires afin d'assurer la diffusion régulière de programmes et messages de sensibilisation déjà disponibles sur la santé oculaire, la prévention de la cécité évitable, l'inclusion et l'accès aux services disponibles.

2. Objectif général

Dans une logique de renforcement de la sensibilisation communautaire et de promotion de la santé oculaire, la présente mission vise à développer une collaboration structurée avec des radios communautaires dans les zones d'intervention du projet.



L'Évangile pour tout l'Homme

B.P. 125 Maroua Extrême-Nord Cameroun, Tél. 677 22 46 02/695 24 57 59
Email: om.grandnord_uebc@ymail Site web: www.omgrandnord-uebc.org



Ainsi, l'objectif général de la mission est de renforcer la sensibilisation communautaire sur la santé oculaire à travers l'établissement de partenariats stratégiques avec des radios communautaires dans les zones d'intervention du Projet.

3. Objectifs spécifiques

Afin d'atteindre efficacement l'objectif général fixé, plusieurs objectifs spécifiques ont été définis pour orienter la mise en œuvre de la mission.

De manière spécifique, la mission vise à :

- Identifier les radios communautaires pertinentes dans les zones ciblées ;
- Développer des partenariats de collaboration avec les radios sélectionnées ;
- Assurer la diffusion des programmes de sensibilisation déjà disponibles ;
- Promouvoir les messages de prévention de la cécité évitable ;
- Promouvoir les services du COEBM ;
- Améliorer l'accès des communautés à l'information sanitaire ;
- Favoriser la diffusion des messages en langues officielles et vernaculaires ;
- Renforcer l'inclusion et la participation communautaire dans les activités de sensibilisation.

4. Résultats attendus

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité, plusieurs résultats opérationnels et stratégiques sont attendus afin d'améliorer la communication communautaire sur la santé oculaire.

À l'issue de la mission, les résultats suivants sont attendus :

- les partenariats formels sont établis avec des radios communautaires ;
- les programmes et messages de sensibilisation sont régulièrement diffusés ;
- les émissions sont accessibles en langues officielles et locales ;
- les communautés ont un meilleur accès à l'information sur la santé oculaire ;
- la population est informée des services disponibles au COEBM ;
- la visibilité des interventions du Projet 10713 est renforcée ;
- les actions de sensibilisation communautaire sont améliorées.

5. Étendue de la mission (Tâches du prestataire et de l'équipe projet)

Afin de garantir une mise en œuvre efficace et coordonnée, la mission sera exécutée conjointement par l'équipe du projet et les radios communautaires partenaires, selon les responsabilités définies ci-après.

5.1 Identification et mobilisation des radios

Dans une première phase, l'équipe du projet procédera à l'identification et à la mobilisation des radios communautaires pertinentes dans les zones d'intervention.

Cette étape constitue une phase stratégique visant à garantir la couverture optimale des zones cibles, ainsi que la pertinence des canaux de diffusion retenus pour la sensibilisation communautaire sur la santé oculaire. À cet effet, l'équipe du projet procédera de manière structurée et progressive comme suit :

- **Identification des radios communautaires** opérant dans les zones d'intervention, sur la base d'une cartographie des médias locaux disponibles ;
- **Analyse de la couverture géographique, linguistique et de l'audience**, afin d'évaluer la capacité de chaque radio à atteindre les populations cibles, y compris les zones rurales et enclavées ;

- **Prise de contact et engagement initial** avec les responsables des radios identifiées, en vue de présenter les objectifs du projet et les modalités de collaboration ;
- **Proposition d'un plan de collaboration adapté**, tenant compte des réalités opérationnelles de chaque radio, des fréquences de diffusion et des langues utilisées, afin d'assurer une large accessibilité des messages de sensibilisation.

Cette approche méthodologique permet d'assurer une sélection rigoureuse des partenaires médiatiques et de poser les bases d'une collaboration efficace, durable et orientée vers les résultats.

5.2 Planification des diffusions

Dans une deuxième phase, l'équipe du projet assurera, en concertation avec les radios retenues, la planification des activités de diffusion des contenus.

À cet effet, l'équipe du projet et le prestataire procéderont comme suit :

- **Élaboration d'un calendrier de diffusion concerté** avec les radios partenaires, précisant les périodes, fréquences et types de messages à diffuser ;
- **Identification des plages horaires stratégiques**, en tenant compte des habitudes d'écoute des communautés locales afin de maximiser l'audience ;
- **Adaptation des modalités de diffusion aux contextes locaux**, notamment en intégrant les langues officielles et vernaculaires utilisées dans les zones concernées ;
- **Coordination opérationnelle avec les radios partenaires**, afin d'assurer le respect du calendrier établi et la bonne exécution des diffusions.

Cette phase de planification constitue un levier essentiel pour garantir la cohérence, l'efficacité et l'impact des actions de communication communautaire

5.3 Diffusion des programmes

Après validation du calendrier de diffusion établi conjointement entre l'équipe du projet et les radios communautaires partenaires, la phase de diffusion des programmes de sensibilisation sera mise en œuvre.

Cette étape constitue le cœur opérationnel de la mission et vise à assurer une large dissémination des messages de santé oculaire auprès des communautés cibles, dans le respect des engagements contractuels établis avec les radios partenaires.

Dans ce cadre, chaque radio communautaire partenaire sera tenue de mettre en œuvre les activités suivantes :

- **Assurer la diffusion régulière des émissions et messages radio** relatifs à la santé oculaire, à la prévention de la cécité évitable et à la promotion des services du COEBM ;
- **Respecter strictement le calendrier et les horaires convenus**, afin de garantir la cohérence et la continuité des diffusions ;
- **Garantir la qualité technique et éditoriale des diffusions**, notamment la clarté des messages, la bonne qualité sonore et le respect des contenus validés ;
- **Documenter systématiquement les activités réalisées**, à travers des fiches de diffusion, preuves d'antenne ou tout autre support de traçabilité validé par le projet.

Cette phase permettra d'assurer une couverture médiatique effective, régulière et mesurable des messages de sensibilisation au sein des communautés bénéficiaires.

5.4 Suivi et reporting

Dans une logique de redevabilité, de transparence et de suivi des performances, un dispositif structuré de suivi et de reporting sera mis en place sous la coordination de l'équipe du projet, avec la participation active des radios communautaires partenaires.

Cette phase vise à garantir la traçabilité des activités réalisées, à mesurer l'effectivité des diffusions et à documenter de manière fiable les résultats obtenus dans le cadre des partenariats établis.

À cet effet, le dispositif de suivi et de reporting reposera sur une responsabilité partagée entre l'équipe du projet et les radios communautaires, comme suit :

- **produire des rapports périodiques de diffusion par l'équipe du projet**, permettant de consolider les informations issues des différentes radios et de suivre l'état d'avancement global des activités ;
- **collecter et archiver les preuves de passage des émissions**, notamment les grilles de programmation, les attestations de diffusion et tout autre support justificatif fourni par les radios partenaires ;
- **documenter les radios couvertes ainsi que les périodes de diffusion**, afin d'assurer une traçabilité complète de la couverture médiatique obtenue ;
- **élaborer un rapport final de mise en œuvre de la mission**, intégrant les résultats atteints, les bonnes pratiques, les contraintes et les recommandations.

Par ailleurs, **les radios communautaires partenaires seront tenues de produire des rapports de diffusion réguliers**, retraçant les émissions diffusées, les horaires de passage, les langues utilisées ainsi que toute information pertinente permettant d'attester l'exécution effective des prestations. Ces rapports seront transmis à l'équipe du projet selon une périodicité définie dans les accords de partenariat.

Ce mécanisme conjoint de reporting contribuera à renforcer la qualité du suivi, la redevabilité et l'amélioration continue des interventions de communication communautaire

6. Profil du prestataire

Dans le cadre de la présente mission, les prestataires recherchés sont des **radios communautaires légalement constituées, opérationnelles et implantées dans les zones d'intervention du Projet 10713**.

Ces radios seront mobilisées dans le cadre de **conventions de partenariat et de contractualisation**, en vue d'assurer la diffusion régulière des spots et messages de sensibilisation sur la santé oculaire déjà produits par le projet.

Elles joueront un rôle essentiel de relais communautaire pour renforcer l'accès à l'information sanitaire, la prévention de la cécité évitable et la promotion des services du COEBM.

Les prestataires devront être des radios communautaires remplissant les conditions suivantes :

- Etre **légalement enregistrées** et disposer des autorisations de diffusion en vigueur délivrées par les autorités compétentes ;
- Disposer d'une **couverture effective et vérifiable** dans les zones ciblées par le projet ;
- Avoir une mission reconnue d'**information, d'éducation et de sensibilisation communautaire** ;
- Etre ouvertes à la collaboration avec les acteurs du développement, de la santé et des interventions communautaires.

Capacité technique et opérationnelle

Les radios communautaires devront démontrer une capacité opérationnelle suffisante pour assurer une diffusion régulière et de qualité des contenus, notamment :

- une **capacité de diffusion stable et continue** des programmes et messages ;
- des **équipements techniques fonctionnels**, incluant studio, émetteur et système de diffusion ;
- une **équipe éditoriale organisée**, capable d'assurer la programmation et le suivi des diffusions ;
- une **capacité de diffusion en langues officielles et en langues locales** adaptées aux communautés cibles ;
- une expérience avérée dans la diffusion de **programmes à caractère social, sanitaire ou communautaire**.

7. Livrables attendus

Dans le cadre de l'exécution de la présente mission, les radios communautaires partenaires ainsi que l'équipe de coordination du projet devront produire et mettre à disposition un ensemble de livrables permettant d'assurer le suivi, la traçabilité et la validation des activités réalisées.

Ces livrables constituent des éléments essentiels de redevabilité et de capitalisation des interventions de sensibilisation menées dans le cadre du Projet 10713.

Les principaux livrables attendus sont les suivants :

- **Liste des radios communautaires identifiées et sélectionnées** dans les zones d'intervention ;
- **Offres de cotation soumises** par les radios communautaires ;
- **Conventions ou accords de partenariat signés** entre le projet et les radios retenues ;
- **Calendrier de diffusion validé et partagé** avec l'ensemble des parties prenantes ;
- **Preuves de diffusion des programmes et messages de sensibilisation** (grilles de programmation, attestations, enregistrements ou tout autre support justificatif) ;
- **Rapports périodiques de diffusion produits** par les radios partenaires ;
- **Rapports de suivi consolidés produits** par l'équipe du projet ;
- **Rapport final** intégrant les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les recommandations pour amélioration.

Ces livrables permettront d'assurer une gestion efficace du dispositif de diffusion et de renforcer la qualité du suivi-évaluation des activités de communication communautaire.

8. Durée de la mission

Afin de garantir une mise en œuvre rapide et efficace des activités prévues, la mission sera exécutée sur une période limitée.

La durée indicative de la mission est de **1 an** à compter de la signature du contrat.

9. Supervision et coordination



L'Evangile pour tout l'Homme

B.P. 125 Maroua Extrême-Nord Cameroun, Tél. 677 22 46 02/695 24 57 59
Email: om.grandnord_uebc@gmail.com Site web: www.omgrandnord-uebc.org



Dans le cadre de la mise en œuvre de la mission, le prestataire travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de coordination du projet.

À cet effet, il sera placé sous la supervision de :

- le Chef du Projet ;
- le Responsable financier ;
- le Responsable Suivi-Évaluation.

10. Modalités de sélection

Dans une logique de transparence, d'équité et de compétitivité, la sélection des radios communautaires partenaires sera effectuée sur la base d'une analyse comparative des offres reçues dans le cadre de la **demande de cotation**.

Le processus de sélection sera conduit par l'équipe du Projet 10713, conformément aux procédures internes de passation de marchés et de gestion financière.

L'évaluation des offres prendra en compte à la fois les aspects techniques et financiers, afin de garantir la sélection des radios les plus aptes à assurer une diffusion efficace et de qualité des messages de sensibilisation.

Les principaux critères de sélection sont les suivants :

- **Conformité de la cotation et compréhension de la mission ;**
- **Couverture géographique et linguistique de la radio ;**
- **Qualité de la programmation et capacité technique de diffusion ;**
- **Expérience dans la diffusion de programmes à caractère social, sanitaire ou communautaire ;**
- **offre financière proposée dans la demande de cotation.**

À l'issue du processus d'évaluation, les radios retenues feront l'objet d'une **contractualisation formelle par le Projet**, matérialisée par la signature d'une convention de partenariat.

11. Engagement de confidentialité, d'éthique et de protection des contenus de communication

Dans le cadre de la réalisation de la présente mission, les radios communautaires partenaires, en tant que prestataires retenus, s'engagent à respecter strictement les principes de confidentialité, d'éthique professionnelle et de protection des informations liées au Projet.

Cette exigence vise à garantir l'intégrité des contenus diffusés ainsi que la protection des données et informations sensibles du projet et des bénéficiaires.

À ce titre, les radios communautaires devront garantir :

- **la confidentialité des informations du projet**, y compris les données, messages et orientations stratégiques communiqués dans le cadre de la mission ;
- **le respect strict des contenus validés par le projet**, sans modification, altération ou ajout non autorisé ;
- **une diffusion conforme aux standards éthiques et professionnels de communication**, notamment en matière de santé publique et de sensibilisation communautaire ;
- **une utilisation responsable des supports et messages de communication**, exclusivement dans le cadre des objectifs définis par le Projet.

Le non-respect de ces engagements pourra entraîner des mesures contractuelles appropriées, conformément aux clauses de partenariat établies.

12. Budget de la mission

Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente activité, un budget prévisionnel est alloué afin de couvrir les coûts liés à l'établissement des partenariats avec les radios communautaires ainsi qu'à la diffusion des spots de sensibilisation déjà disponibles dans le cadre du Projet 10713.

Ce budget vise à garantir une mise en œuvre efficace, coordonnée et conforme aux exigences de performance et de redevabilité du projet.

Le budget de l'activité devra principalement prendre en compte les éléments suivants :

- les frais de coordination, de supervision et de suivi de la mission ;
- les coûts liés à la contractualisation avec les radios communautaires partenaires ;
- les frais de programmation et de diffusion des émissions et messages radio ;
- les frais logistiques et de déplacement liés à la mise en œuvre des activités ;
- les coûts de documentation, de suivi et de reporting.

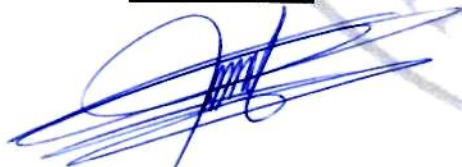
Il est important de préciser que les supports et contenus de sensibilisation étant déjà disponibles et validés par le Projet, la présente mission **ne prévoit pas de production de nouveaux spots ou émissions.**

Les radios communautaires devront soumettre une **offre financière détaillée sous forme de demande de cotation**, précisant les coûts unitaires de diffusion et les conditions de prestation.

Le budget global de la mission sera déterminé sur la base des offres retenues, tout en respectant les principes de transparence, de réalisme budgétaire et de conformité aux procédures de gestion financière du Projet.

Fait à Mokong, le 02 juillet 2026

Préparé par



Kaboui André

Révisé par



Esaaya Tikam

Approuvé par



Rév. Sounkoa Stéphane

Rév. Sounkoa Stéphane
Coordinateur Oeuvre Médicale
UEBC Grand Nord



L'Evangile pour tout l'Homme

B.P. 125 Maroua Extrême-Nord Cameroun, Tél. 677 22 46 02/695 24 57 59
Email: om.grandnord_uebc@gmail.com Site web: www.omgrandnord-uebc.org

